

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU VIDE Grenier
Organisé par l'association La Maison des lycéens,
Lycée Honoré Romane

A la salle des fêtes d'Embrun, le **Dimanche 1 juin 2025**

1. INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom, prénom :

Adresse :

.....
.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone :

Adresse email (en MAJUSCULE) :

.....

Carte d'identité ou passeport n° :

Délivré(e) le : **Par la préfecture de :**

2. CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Deux tarifs sont possibles (un portant est obligatoire quel que soit le tarif choisi) :

- **15€** : un emplacement de **3 mètres**, **ATTENTION** : en choisissant ce tarif, vous fournissez votre portant.
- **20€** : un emplacement de **3 mètres**, **comportant 1 portant fourni par la MDL.**

5€ par portant supplémentaire.

Nombre d'emplacements souhaités :

..... emplacement(s) sans portant MDL

..... emplacement(s) avec portant fourni par la MDL

Montant total du règlement..... €

Numéro de chèque :

Numéro de chèque de caution :

IMPORTANT : les annulations se font au plus tard le vendredi 20mai. A défaut, les sommes versées restent acquises à l'organisation et le chèque de réservation sera encaissé. **Le chèque de caution sera quant à lui restitué ou déchiré.**

Pour tous renseignements, veuillez nous contacter par mail : mdlromane@gmail.com

Ou par téléphone : 04 92 43 74 29

Une buvette et des petites collations (crêpes, gâteaux etc.) seront mises en place dans l'espace restauration du vide dressing.

Signature :

POUR VALIDER L'INSCRIPTION, JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

Par email :

- Ce formulaire d'inscription rempli et signé.
- La photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité.
- Le règlement intérieur signé (voir ci-après).

Par courrier, déposé ou posté à l'adresse suivante : A l'attention de la vie scolaire du lycée, Route de Caleyère - BP 93 - 05202 Embrun :

- Le règlement par chèque à l'ordre de *La MDL Honoré Romane* (nom au dos du chèque).
- Un chèque de caution de 20 euros à l'ordre de *La MDL Honoré Romane*. Il vous sera restitué le jour même, confirmant votre présence (nom au dos du chèque).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'association MDL du lycée Honoré Romane organise un Vide-Grenier le dimanche 1 juin 2025, de 9h00 à 16h00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation, à savoir :

- Le formulaire d'inscription et le règlement intérieur, à renvoyer par mail.
- Le règlement et la caution (nom au dos du chèque) à l'ordre de *La MDL Honoré Romane* et à poster à l'adresse suivante : A l'attention de la vie scolaire du Lycée route de Caleyère 05200 Embrun.

Article 3 : A partir de 7h00, l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de coller, clouer, agraffer quoi que ce soit sur les murs ou façades le long de son emplacement. L'exposant peut garer son véhicule sur le parkings du lycée ou sur le stade derrière les stand si possible et ne doit pas gêner la circulation

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : les vêtements / chaussures et autres objets en vente demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges notamment perte, vol ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dommages causés aux exposants, clients et tiers.

Article 6 : Les places non-occupées après 9h00 ne sont plus réservées et pourront être immédiatement réattribuées. En cas d'impossibilité, l'exposant doit en aviser l'organisateur au moins 10 jours avant le début du vide-grenier, à défaut, les sommes versées restent acquises à l'organisation. Le chèque de réservation sera encaissé et le chèque de caution restitué ou déchiré.

Article 7 : les objets invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés en fin de journée. L'exposant s'engage à restituer sa place vide et propre.

Article 8 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

Article 9 : Il s'agit d'un Vide-Grenier de village composé uniquement de PARTICULIERS. Tout PROFESSIONNEL ne sera pas accepté.

La Maison des Lycéens du Lycée Honoré Romane

Signature :